

Arrêté du ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques du 25 février 2009, portant approbation du statut type du centre technique des dattes.

Le ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques,

Vu la loi n° 96-4 du 19 janvier 1996, relative aux centres techniques dans le secteur agricole et notamment son article 4,

Vu le décret n° 96-2243 du 18 novembre 1996, portant approbation des statuts-types des centres techniques dans le secteur agricole,

Sur proposition de l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche du 13 janvier 2009.

Arrête :

Article premier - Sont approuvés, les statuts du centre technique des dattes annexés au présent arrêté.

Art. 2 - Le présent arrêté et les statuts qui lui sont annexés seront publiés au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 25 février 2009.

*Le ministre de l'agriculture
et des ressources hydrauliques*
Abdessalem Mansour

Vu

Le Premier ministre
Mohamed Ghannouchi